



Des opérations interservices de police pour traquer les drones

Sur les sentiers du cirque de Gavarnie et la station des Espézières, les randonneurs et visiteurs ont parfois été surpris de croiser les agents du Parc national des Pyrénées, accompagnés de techniciens du service départemental de l'Office français de la biodiversité et de gendarmes de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Tarbes équipés d'une curieuse valise noire.

Il s'agissait d'une opération interservices de police de l'environnement visant à détecter la présence de drones en zone cœur du Parc national à l'aide d'un aéroscopie (détecteur de drones).

Un drone, par son déplacement et le bruit qu'il émet, peut être vécu comme un danger par la faune sauvage, qu'elle vive sur terre ou dans les airs. C'est pourquoi, le survol par drone, considéré par la réglementation comme aéronef motorisé au même titre que l'hélicoptère et l'ULM, du cœur du Parc national des Pyrénées à moins de 1 000 m du sol est interdit en zone cœur.

Cette réglementation peut apparaître à certains restrictive et pourtant, elle permet la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage.

C'est cela que les agents des différents services mobilisés se sont attachés à expliquer aux randonneurs étonnés de voir déployer un tel dispositif. Cette opération a également été l'occasion de rappeler que lorsque cette réglementation n'est pas respectée, les contrevenants s'exposent à une contravention d'un minimum de 135 euros.

Grâce à la mobilisation des moyens humains et à la mise à disposition de moyens techniques des différents services en présence, cette action a pu avoir lieu, en complément de la surveillance quotidienne assurée par les gardes-moniteurs du Parc national. D'autres opérations similaires sont programmées durant l'été dans différents sites.

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de mission Communication Parc national des Pyrénées
06 30 15 99 39

